

de



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Seize* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année 1881.

A Meaux, le *Quinze* Décembre mil huit cent quatre-vingt.

№ 1.
Du 27 Janvier 1881
Décès
Jean Baptiste
Seclere
Trilbardou

Je soussigné
Mr le Président
de l'arrondissement
de Meaux, le dix sept
Janvier mil huit cent quatre vingt un,
à onze heures du matin,
Monsieur le Maire et officier de l'état civil de la
Commune de Trilbardou, (Seine-et-Marne), avec
l'assistance de l'Article 80 du Code Civil, transcrit
et ci après, l'acte de décès qui nous a été

Mairie de Trilbardou

Maintenu par M. le Maire de la ville de Meaux,
Ville de Meaux.

Extrait du registre des actes de Décès.

Le An mil huit cent quatre vingt un, le
Jeudi, vingt sept du mois de Janvier, à
deux heures trois quarts de relevée. Par devant
nous Victor Louis Modeste, Maire de la ville de
Meaux, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil, sont comparus Etienne
Frédéric Cottin, âgé de soixante deux ans
et Eugène Armand Ferranger, âgé de quarante
ans, tous deux en pleins honneurs à Meaux,
lesquels nous ont déclaré que ce jour même
à sept heures du matin. Jean Baptiste Seclere,
âgé de quatre vingt trois ans, né à Cannes
(Seine), journalier, demeurant à Trilbardou
(Seine et Marne) fils de Jean Seclere et de Marie
Elisabeth Deffles, veuf de Catherine Julie
Devotion, est décédé rue Saint Baron
numéro soixante deux, et nous nous
sommes assuré des décès. Et après lecture
de ce que dessus, les comparants ont
signé avec nous. Signé Cottin, Ferranger
et Victor Modeste. Plus extrait conforme



27e
28
délivré conformément à l'article 84
du code civil. Le Maire Victor Modeste.
Nous certifions exact la transcription
ci dessus.

Le Maire
A désigné

Le An mil huit cent quatre vingt un, le
vingt cinq Janvier, à huit heures du matin.
Devant nous Adolphe de Eguieres, maire et
officier de l'état civil de la Commune de Trilbar-
dou Seine et Marne, sont comparus les
sieurs Pajard Clorisse Emile, bachelier âgé
de trente cinq ans, et Agare Pierre Denisot,
instituteur âgé de quarante cinq ans,
tous deux tenus en majeure domiciliaire en
cette commune. Le premier fut le fils par
alliance du défunt ci après nommé et
le second voisin, lesquels nous ont déclaré
qu'ils à huit heures du soir, est décédé
en son domicile en cette commune
Russerie Francois, sans profession, âgé
de quatre vingt six ans, né à Vanpoitiers
(Seine et Marne) le vingt pluviose an huit
de la République, fils des défunts Russerie
Antoine et de Hostollet Marie Genevieve

N^o 2.

Le 24 Février 1881.

Décès
Francois
Russerie.

et veuf de Claire Eugénie Bonhomme.
Après nous être assuré du décès, nous
avons dressé le présent acte qui les
dichants ont signé avec nous après
lecture faite.



Le dix huit cent quatre

vingt un, le dix, avril, à onze heures
du matin. Devant nous, Adolphe
de Lignieres, maire et officier de l'état civil
de la commune de Clazy canton de
Clazy (Seine et Marne) sont comparus
les sieurs Fontaine Stanislas Alexis,
moyen, âgé de vingt six ans, et Marie
Victor Alexandre Auguste, menuisier,
âgé de cinquante deux ans, tous deux
habitans et propriétaires domiciliés en cette
commune, le premier époux, de la
dépente et après nommée, et le second
voisin et père de la dite dépente, lesquels
nous ont déclaré que ce matin, à cinq
heures est décédé en son domicile en
cette commune sieur Marie Marie, couturier,
âgé de vingt deux ans, né à

96° 3.
Du 10 Avril
Décès
Sieur Marie
Marie.

Neufmoutiers (Seine et Marne), le sept
décembre mil huit cent cinquante
neuf. fille de Marie Victor Alexandre
Auguste sus nommée et de Poyard
Julia Désirée, et épouse de Fontaine
Stanislas Alexis qui lui survive et après
nous être assuré du décès, nous avons
dressé le présent acte qui les dichants
ont signé avec nous après lecture faite.

MOYEN

Le dix huit cent quatre

vingt un, le dix, mai, à huit heures du matin.
Devant nous Adolphe de Lignieres, maire
et officier de l'état civil de la commune de
Clazy canton de Clazy (Seine et Marne)
est comparu le sieur Parain Alfred, jardinier,
âgé de vingt trois ans, domicilié à Paris
Boulevard Malesherbes numéro cinquante
cinq, lequel nous a déclaré qu'il a à quatre
heures du soir, été et né en cette commune
au domicile de la dame veuve Parain
mère du déclarant, et de son légitime mariage
avec Dubois Marie Heloise, sans profession,
âgée de vingt sept ans, demeurant avec
lui au même domicile, un enfant des
seul féminin qu'il nous présente et

96° 4.
Du 3 Mai 1891.
Naisance
Marie Joséphine
Parain

ainsi que le fin de l'entier

Demisot
Spoussé
Barrais

auquel il a déclaré donner les pensions de Jeanne Joséphine les dits présentations et déclarations faites en présence des sieurs Demisot Lazar Paire, instituteur, âgé de quarante six ans et Fourcais Jules barthelemy d'habits, âgé de quarante quatre ans tous deux demeurans usagers, lesquels domiciliés en cette commune, ont signé avec nous le présent acte de reconnaissance après lecture faite.

Demisot Spoussé Barrais

L'An mil huit cent quatre vingt un le vingt mai, à onze heures du matin, nous Maire et Officier de l'état civil de la commune de Trilbardou (Sain et Nam), avons en exécution de l'article 20 du code civil, transcrit ci après, l'acte de décès qui nous a été transmis par Monsieur le Prêtre de l'endroit.

Maire de la ville de Saon.
Extrait des Registres des actes de l'état civil de la ville de Saon.

L'An mil huit cent quatre vingt un, le vingt six avril, à neuf heures du matin.

En l'Hotel de Ville, et par devant

N° 5.
Du 25 Avril 1811.
Décès
Eugene
Puisieux
transcription



nous Francois Henri Eugene seigneur adjoint au Maire et par diligations, Officier de l'état civil de la ville de Saon, chef lieu du département de l'Ain, ont comparu Charles Berthaut âgé de soixante trois ans, Directeur du Dépôt de vos archives de Montreuil sous Saon, et sieur Jean Baptiste Siscoq âgé de soixante trois ans, Gardien chef domiciliés en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Eugene Puisieux, âgé de trois ans, enfant de Genevieve Hays, ve et demeurant à Trilbardou (Sain et Nam) fils de Jean Baptiste et de Genevieve Demisot, est décédé au dit dépôt, vers à onze heures du matin ainsi que nous nous en sommes assuré.

Et ont les comparants, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Signé Berthaut, Siscoq et seigneur.

Le Maire conforme par nous Maire de la ville de Saon, le deux Mai mil huit cent quatre vingt un: Clatigny

Après avoir vérifié la signature de M. Clatigny Maire de la ville de Saon, savoir le quatre mai mil huit cent quatre vingt un, Pour le Prêtre de l'Ain et par autorisation. Le Secrétaire Général signé Clatigny.

Mais certifiées exactes les transcriptions ci dessus

Maire
Clatigny

46
H

N^o 6.

Le 4^e juin 1881

Décès
Marie Adelaide
Virgine
Desmoulins.

S. Au mil huit cent quatre vingt un, le
quatre juin, à onze heures du matin, devant
nous Adolphe Le Signères, maire et officier
de l'état civil de la commune de Guilbards
canton de Clays, (Céris et Harne), sont comparus
les sieurs Desmoulins Jean Baptiste Bonard
municipal, âgé de quatre vingt ans et Toussaint
Julien André, âgé de quarante trois ans, tous deux
d'habiles, tous deux, témoins majeurs domiciliés
en cette commune, le premier frère de
la défunte et après désigné et le second
neveu, lesquels nous ont déclaré que ce contrat
à six heures, est décidé en son domicile en
cette commune, Desmoulins Marie Adelaide
Virgine, rentière, née à Charbonnelay, le vingt trois
octobre mil sept cent quatre vingt dix neuf,
fille des défunts Desmoulins Jean Baptiste
et de Marie Marie Magdelaine Adelaide
et veuve de Tasseff Jean Baptiste Amable.
Après nous être assurés de leurs noms avons
lu le présent acte que les déclarants
ont signé avec nous après lecture faite.

Desmoulins *Desmoulins*

N^o 7.

Le 15^e juin 1881

Marriage
Julien Charles Leduc
Marie Célestine
Bonhomme.

S. Au mil huit cent quatre vingt un,
le quinze juin, à onze heures du matin,
Devant nous Adolphe Le Signères
mairie et officier de l'état civil de la
commune de Guilbards canton de



Clays (Céris et Harne), sont comparus
publiquement en notre maison commu-
nale pour contracter mariage Leduc Julien Charles
journalier, âgé de vingt sept ans, domici-
cilié en cette commune et y étant né le
deux, moi mil huit cent cinquante quatre
ans, que le constat de son acte de naissance
inscrit dans nos registres et dont l'original
a été mis sous nos yeux, fils majeur et légitime
de Leduc Julien Charles âgé de cinquante
deux ans et de Melayer Augustine Suzanne
âgée de cinquante deux ans, mariés
deux domiciles également en cette
commune, ici présents et consentants au
mariage d'une part

Et Bonhomme Marie Célestine, domestique
âgée de près de vingt trois ans, domiciliée
en cette commune, et y étant née le treize
juillet mil huit cent cinquante trois ans
qu'il est constaté par son acte de naissance
inscrit dans nos registres et dont l'original
a été mis sous nos yeux, fille majeure
et légitime de Bonhomme Jean Pierre âgé
de cinquante ans et de Vincent Pauline
Henriette âgée de quarante trois ans,
journaliers, domiciliés en cette commune
ici présents et consentants également au
mariage d'autre part. Les deux parents
nous ont requis de procéder à la célébration
de leur mariage dont les publications ont

88

été faites en notre Communauté les dix ans des
 vingt neuf mai et cinq juin de la présente
 année, à l'heure de midi, sans opposition.
 Nous avons demandé aux futurs époux
 et à leurs pères et mères, s'il avoit été
 fait un contrat de mariage, ils nous ont
 répondu négativement. Les futurs époux
 a accompli tous les devoirs, le service
 actif, de la loi militaire. Après avoir
 donné lecture des acts de naissance des
 futurs époux, et du chapitre six du titre
 Du Mariage, au code civil, avons demandé
 au futur époux, et à la future épouse, s'ils
 veulent se prendre pour mari et pour femme
 chacun d'eux, ayant répondu séparément
 et affirmativement, nous avons déclaré
 au nom de la loi que Léon Jules Charles de
 Bonhomme Marie Célestine sont unis par le
 mariage. Nous avons immédiatement
 devant le procureur est en présence de
 côté de l'époux, Pierre Armand Servey,
 jardinier, âgé de trente huit ans, domicilié à
 Villenoy, cousin issu de germain de l'époux,
 Germain Louis, manouvrier, âgé de cinquante
 quatre ans, quel maternel de l'époux, domi-
 cilié à Trilbardov. Du côté de l'épouse,



N° 8.
 Du 9 juillet 1881
 Mariage
 Jolly Victor
 et
 Marie Angéline
 Sain.

Pater Oursime, propriétaire, âgé de soixante un
 ans, domicilié à Neufmontiers, oncle par
 alliance de l'époux, et Dubois Léon
 Arthur, marchand, de vin, âgé de trente quatre
 ans, domicilié à Trilbardov, ami de l'époux,
 tous quatre témoins majeurs, lesquels
 ont signé avec nous excepté la
 mère de l'époux, le père de l'époux,
 et le père Germain, témoins majeurs
 qui ont déclaré ne savoir
 signer ni signer, de ce requis
 et interpellés conformément
 à la loi a pris lecture faite

Marie Bonhomme Leduc Jules
 Bonhomme herman Vincent
 L. A. Servey
 P. A. O. H. G. Dubois
 L. de Bonhomme

L'an mil huit cent quatre vingt un, le samedi
 neuf juillet, à onze heures du matin. Devant nous
 Adolphe de Egheins, maire et officier de l'état
 civil de la commune de Trilbardov canton de
 Clay. (Sein et Harv), sont comparus publi-
 quement en notre maison Communale pour
 contracter mariage Jolly Victor, journalier,

âgé de près de vingt cinq ans, né en cette
commune le quatorze octob. mil huit cent
cinquante six, ainsi que le constate son acte
de naissance inscrit dans nos registres et
dont l'original a été mis sous nos yeux, domi-
cilié également en cette commune, fils majeur
et légitime de Jolly Nicolas Victor en son vivant
cultivateur domicilié à Trillhardou le dix sept
janvier mil huit cent soixante et seize, ainsi
qu'il résulte de l'acte de décès inscrit dans
nos registres et de Virginie Pithonille Dubois
en son vivant marchande épicrière domiciliée éga-
lement en cette commune le trente janvier mil
huit cent soixante dix huit comme le constate
l'acte de décès inscrit dans nos registres, veufes
premier mariage de Marie Thérèse Félicie
également en notre Commune le trois avril
mil huit cent quatre vingt ans, qui est
constaté par son acte de décès inscrit dans nos registres
et dont l'original a été également mis sous
nos yeux, et un pacte.

La demoiselle Pain Marie Angéline, domestique
domiciliée en cette Commune, âgée de vingt
deux ans, née à Jablines (sein de Navois)
le sept juin mil huit cent cinquante neuf,
comme le constate son acte de naissance, fille
majeure et légitime de Pain François dieux
et de son épouse de Jablines le premier dix
juin mil huit cent soixante dix, ainsi qu'il



résulte de l'acte de décès qui nous a été fourni,
et de Chamvois Marie Thérèse journalière, âgée
de quarant trois ans domiciliée à Jablines
ici présente et consentante au mariage.
D'autre part, les comparants nous ont requis
de procéder à la célébration de leur mariage dont
les publications ont été faites en la commune
de Jablines les dix huit dix neuf et vingt
trois juin à neuf heures du matin de onze
dix huit sans opposition, ainsi que le constate
le certificat qui nous a été délivré, et dans
notre Commune les mêmes jours même
mois et à l'heure de midi également sans
opposition ainsi que le constate le registre
des publications de mariage. Nous avons
depuis lors au futur époux et à la future
épouse ainsi qu'à la mère de l'épouse
et aux ténors ici présents et il a été fait
un contrat de mariage, le nous est répondu
migrativement. Nous nous sommes fait
donner l'acte de naissance de la future
épouse de décès de son père ainsi que le certificat
de publication et de non opposition de
Jablines, toutes ces pièces régulièrement
obligatoires et dûment paraphées par nous
pour la partie produisante, restant au moins
à l'un des doubles du présent acte de mariage.
Après avoir donné lecture de toutes
ces pièces et dûment entendus et ouï

Chapitre 10^o du titre Du mariage au
 cas civil, avons demandé au futur
 époux et à la future épouse s'ils veulent
 se prendre pour mari et pour femme,
 Chacun d'eux, ayant répondu affirmativement
 et affirmatifement, nous avons déclaré
 au nom de la loi que Jolly Victor le Sain
 Marie Angeline sont unis par le mariage.
 Nous avons immédiatement donné le
 présent acte en présence 1^o Du côté de
 l'époux, Debeauvais Alfred âgé de plus
 de quarante ans, entreprenneur de
 maçonnerie demeurant en cette commune
 au village de l'époux, Trivivallet Stanislas
 âgé de trente huit ans, cultivateur demeurant
 à Charmentray beaucoup de l'époux
 2^o Du côté de l'épouse Chamvois Joseph
 âgé de trente sept ans, cultivateur le Sain
 Martin les Voulangeis oucl maternel de
 l'épouse, Person Jean Marie Cheiboyt,
 rentier âgé de soixante onze ans, demeurant
 en cette commune, père de l'épouse
 tous quatre témoins majeurs qui
 affirment sous la foi du serment
 de qu'ils connaissent l'époux, ne
 point avoir connu ses ascendants
 ni leur dernier domicile ainsi que
 le lieu de leurs décès, lesquels témoins



N° 9
 Du 20 Jouis 1881
 Mariage
 époux Jean
 Kéroux
 Melantine Josephine
 Houdank.

ont ainsi que les parties contractantes
 signé avec nous le présent acte, à l'écart
 de la mère de l'époux, elle nait à Vilore
 ne savoir écrit ni signé, de ce requise
 et interpellée conformément à la loi
 après lecture faite Angelina Sain
 Jolly Victor Debeauvais Alfred
 Epoux Trivivallet Stanislas
 Chamvois Joseph
 Person Jean Marie
 Cheiboyt
 Kéroux
 Melantine Josephine
 Houdank.

L'an mil huit cent quatre vingt un, le samedi
 vingt sept, à onze heures du matin, devant nous
 Notaire de l'époux, Maire et officier de l'état
 civil de la commune de Erilbardou canton de Cléze
 dans et par nous, ont comparus publiquement en
 notre maison commune pour y contracter
 mariage, Régner Geneviève Florant journalier,
 âgé de vingt six ans et demi, né en cette commune
 le dix neuf avril mil huit cent cinquante cinq,
 ainsi que le constate son acte de naissance
 inscrit dans nos registres et dont l'original a
 été mis sous nos yeux, domicilié à Siles les Villages,
 fils majeur et légitime de défunt Thiévin
 Régner, en son vivant journalier, décédé à
 Erilbardou le vingt cinq avril mil huit cent soixante
 cinq, ainsi que le constate son acte de décès inscrit dans
 nos registres et de Marie Louise Régner journalière
 domiciliée à Siles les Villages, née présente, et consentant
 au mariage d'une part

Et Melanctine Josephine Houdant, âgée de vingt trois ans, domiciliée en cette ville, mesurant d'ant me le deux fermiers mil huit cent cinquante, tant ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance inséré dans nos registres, et dont l'original a été mis sous main de sa sœur majeure et légitime de son père Baptiste Houdant, âgé de cinquante ans et de Julie Marguerite Aubry, âgée de cinquante deux ans, fermiers du ban et demeurant ensemble à Erilbardeu, ici présents et consentants également au dit mariage, d'autre part.

Les comparants nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites en la commune d'Erilbardeu le dimanche sept et quatorze août à l'heure de midi sans opposition ainsi qu'il est constaté le certificat qui nous a été déposé dans notre commune, les mêmes jours mêmes lieux à l'heure de midi ainsi qu'il est constaté le registre de publications de mariage. Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse ainsi qu'à leurs parents des époux et aux témoins présents de si ils ont fait un contrat de mariage, ils nous ont répondu négativement. Nous nous sommes fait remettre le certificat de publication et de non opposition des mêmes témoins, et nous en avons donné lecture; nous l'avons paraphé ainsi que la partie produisante et avons annexé à l'acte des doubles de mêmes acte.

Après avoir donné lecture de ce qui précède de l'acte du mariage au code civil, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent de

pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et affirmé volontairement, nous avons déclaré au nom de la loi que Josephine Houdant et Melanctine Josephine Houdant sont unis par le mariage.

Les nouveaux époux ont déclaré qu'ils reconnaissent et veulent légitimer un enfant de sexe masculin né d'eux le trois et un octobre mil huit cent cinquante quinze à Menon seigneur Marne et qui a été inscrit dans les registres de l'état civil de cette ville sous les prénoms de Paul Joseph.

Nous avons immédiatement dressé le présent acte en présence d'un Alfred âgé de quarante neuf ans garde particulier et de Dubois Léon fils de Vincent deux domiciliés à Erilbardeu arris de l'époux et témoins majeurs du côté de l'époux et de Houdant Alfred journalier âgé de vingt six ans, domicilié à Erilbardeu frère de l'époux et de Houdant Louis Nicolas Jardinier âgé de soixant ans domicilié à Charmentray oncle de l'épouse, tous deux témoins majeurs du côté de l'épouse, les quels ont ainsi que les parties contractantes à l'exception de la mère de l'épouse et de l'épouse de son père Nicolas qui ont déclaré ne savoir signer ont signé avec nous.

Houdant M^e Premier et Houdant
à Rainy J^e Léon J^e Aubry
B^e Houdant M^e de Signieux

90
H

L'an mil huit cent quatre vingt un, le vingt deux août à l'heure de midi, j'ai comparé devant moi Joseph de Signères, Maire et officier de la commune de Crilbardou, conton de Cize, Seine et Marne, et comparé le sieur Fourin Jules Marie François d'Affes, âgé de quarante trois ans domicilié en cette commune, le quel nous a déclaré que ce matin à une heure il lui est né à son domicile en cette commune, un enfant qu'il croit à présent de sexe masculin et au quel il donne le prénom de Jules Ernest: le quel enfant il a eu de son légitime mariage avec Pauline de Carre

Victoire âgée de trente huit ans, demeurant à Crilbardou avec son mari. Les dits déclarant et présentateur nous ont été faits en présence des sieurs Desmonts Amédée domestique âgé de cinquante deux ans et de Dubois Arthur de la commune de Crilbardou époux âgé de trente cinq ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune les quels ont signé avec nous et le père de l'enfant le présent acte après lecture faite et publié de l'état civil.

de Signères M. de Carre
de Crilbardou

L'an mil huit cent quatre vingt un, le huit août à huit heures du matin, devant nous Adolphe de Signères, maire et officier public de l'état civil de la commune de Crilbardou (Seine et Marne), sont comparus les sieurs Hain Emileon, âgé de quarant ans et Hain Amidi, âgé de quarant sept ans tous deux cultivateurs et témoins majeurs

domiciliés en cette commune et fils du défunt si après disgrei, lesquels nous ont déclaré que ce matin à quatre heures est né en son domicile en cette commune Hain Jean Louis cultivateur, domicilié à Crilbardou ni à Vandres (Seine et Marne) le premier jour mil huit cent neuf, âgé de soixant deux ans, fils des défunts Hain Jean Baptiste et de Marie Marguerite Robeau et veuf de Honorine Emelie Mercier. Après nous être assuré de dire nous avons duni le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

J. de Signères
H. de Carre et Hain

L'an mil huit cent quatre vingt un, le samedi dix septembre, à dix heures du matin, devant nous Michel Ernest, adjoint au maire de la commune de Crilbardou (Seine et Marne), remplissant en l'absence de ce dernier les fonctions publiques d'officier de l'état civil de la dite commune, sont comparus publiquement en notre mairie par et contractés mariage Debeauvais Abel Leonard, jardinier, âgé de vingt neuf ans, né à Gussy le vingt deux août mil huit cent cinquante deux, ainsi que le constate son acte de naissance, domiciliés en cette commune, fils majeur et légitime de Debeauvais André Origène manoeuvre, âgé de cinquante un ans et deeroy Augustine Pave, sans profession

N^o 12

Le 10^e 1881.

Mariage

Abel Leonard Debeauvais

et

Marie Julie Gertrude

Marin.

N^o 10

Le 29 Août 1881.

Naissance

Jules Ernest

Fourcin

Et sachant en date du sept
septembre mil huit cent huit
muni à la mairie de Meaux
Fourcin Jules Ernest, et
la naissance et constaté par
l'acte ci. contre a comparé
Fourcin Jules Ernest
Blanc Blanche
Dont mention faite par nous
officier de l'état civil le
premier octobre mil huit
cent huit

Emil Koller

N^o 11

Le 31 Août 1881

Décès

Jean Louis

Hain.

âgé de cinquante-un ans, tous deux domiciliés
ici également en cette commune, ici présents
et doublement au mariage, d'une part.

Et Marin Marie Julie Gertrude, sans profession,
âgé de vingt-trois ans, domicilié en cette
commune et y étant né le vingt-trois février
mil huit cent soixante-un, ainsi que le constate
son acte de naissance, inscrit dans nos registres
et dont l'original a été mis sous nos yeux,
fille mineure et légitime de Marin Jean Baptiste
entrepreneur de bonneterie, âgé de cinquante-
trois ans et de Dévotionne Elvire Honorine, sans
profession, âgée de cinquante-deux ans, tous
deux domiciliés également en cette commune
ici présents et doublement au mariage, d'autre
part. Lesquels comparants nous ont requis
de procéder à la célébration de leur mariage,
dont les publications ont été faites en notre com-
mune, les dimanches sept et quatorze
avril dernier à l'heure de midi sans opposition.
Nous avons demandé aux futurs époux,
ainsi qu'aux parents des époux, et aux témoins
ici présents, s'ils ont été fait un contrat de mariage,
ils nous ont répondu négativement. Nous
nous sommes fait représenter l'acte de naissance
du futur marié légalisé, et nous en avons
donné lecture, mais l'avons paraphé ainsi
qu'à la partie produisant, et l'avons
amené à l'un des doubles du présent acte.

117
86
Après avoir donné lecture du chapitre six de titre
Du Mariage au code civil, nous avons demandé
aux futurs époux, et à la future épouse s'ils quads
se procède pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmati-
vement, nous avons déclaré au nom de la loi
que Debeauvais Abel Edouard et Marin Marie
Julie Gertrude sont unis par le mariage. Nous
avons immédiatement dressé le présent acte
en présence 1^o De ce côté de l'époux, Clement
Arndt, domestique, âgé de cinquante-deux ans,
domicilié en cette commune, oucle maternel des
époux, Leroy Louis âgé de quarante-huit ans
maronnier domicilié à Combray canton de
Clay, aussi oucle maternel de l'époux, 2^o De
côté de l'épouse, Herin Félix, rentier, âgé de cin-
quante-trois ans domicilié en cette commune
cousin de l'époux, Vardescol Alexandre
âgé de cinquante-quatre ans, instituteur à
Coupercy grand oucle maternel de l'épouse,
tous quatre témoins majeurs lesquels ont ainsi
signé les parties contractantes et leurs pères et mères
après lecture faite. Marie Marin Debeauvais
et Clement

Marin Debeauvais
Leroy
Arndt
Herin
Vardescol
E. Mestrez

An mil huit cent quatre vingt un, le lundi
vingt six Septembre, à onze heures du matin, nous
Maire et officier de l'état civil de la commune de
Guilbardou (Seine et Marne), avons en exécution de
l'article 80 du code civil, transcrit à cet effet de
dies qui nous a été transmis par M. le Maire
de Meaux.

Ville de Meaux.

Extrait du Registre des actes de Décès

An mil huit cent quatre vingt un, le
Mardi, vingt du mois de septembre, à quatre heures
de relevé. Par devant nous Victor Louis Hodette,
maire de la ville de Meaux, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil, sans comparant
Pierre Eugène, Pulpis Langlois, âgé de soixante
six ans et Eugène Bernard, Perrange, âgé de
quarante un ans, tous deux, aujourdhui demou-
rant à Meaux, lesquels nous ont déclaré que ce
jourd'hui, à sept heures du matin César Mil
manoeuvre, demeurant à Guilbardou (Seine et Marne)
âgé de dix huit ans, né à Villers en Prévres
(Aisne), fils de Prince Adolphe Michel et de Clotilde
Virginie Lery, célibataire, est décédé au saint-
Sarcus nu jours soixante deux, et nous nous sommes
arrivé de dies. Et après lecture faite, les comparants
ont signé avec nous, signé, Perrange, Langlois
et Victor Hodette. Pour extrait conforme déclaré conforme
munt à l'article 80 du code civil à Maire Victor Hodette.

Certifié conforme à l'extrait qui nous avons reçu.

Le Maire

A desguignères

97° 13.
Du 20 7^e 1881
Dées
César Mil.
Haminikion.

96° 14.

Du 30 7^e 1881

Dées

Jean Baptiste Leonard
Desmonlins.

~~~~~

96° 15.

Du 22 Octobre 1881

Naissance  
Camille Marguerite  
Michon.

19 ju

An mil huit cent quatre vingt un, le Samedi  
septembre, à onze heures du matin. Devant nous  
Adolphe de Saligny, maire et officier de l'état civil  
de la commune de Guilbardou canton de Claye,  
(Seine et Marne) sont comparus les sieurs Fournier  
Michel, rentier, âgé de soixante quatre ans et  
Fournier Jules, cultivateur d'habite, âgé de quarante  
trois ans, tous deux, domiciliés en cette Commune.  
Le sieur Jules Fournier a après déposé  
à son second neveu, lesquels nous ont déclaré que  
ce mariage est décidé à cinq heures du soir  
domicile en cette Commune Jean Baptiste Leonard  
Desmonlins, menuisier, âgé de quatre vingt ans,  
né à Charmentray (Seine et Marne), le dit neuf  
janvier mil huit cent un, fils légitime de dit  
Jean Baptiste Desmonlins et de Marie Madeleine  
Adelaide Marie, et veuf de Genevieve Lige  
Dubautot. Après nous être arrêté de dies,  
nous avons lu en présence des parties les  
déclarations ont signé avec nous ainsi  
Lecteur  
A desguignères

~~~~~

An mil huit cent quatre vingt un,
le vingt trois octobre, à huit heures du matin.
Devant nous Adolphe de Saligny, maire
et officier de l'état civil de la Commune de
Guilbardou (Seine et Marne), et comparant le
sieur Michon Ernest, âgé de quarante ans,
cultivateur, domicilié en cette Commune, lequel
nous a déclaré des dix à onze heures du soir,
il lui est né d'un légitime mariage avec

Saintin Falloz, âgé de trente deux ans, sans profession, demeurant avec lui au même domicile, un enfant de ses femmes qui il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Camille Marguerite. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des Sieurs Klein Féliz, rentier, âgé de cinquante huit ans, et de Seclere Jean, Adjoint âgé de cinquante ans, residents tous deux, tous deux tenants majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi qu'il le père de l'enfant signé avec nous l'acte de naissance après lecture faite.

Pauline
Née de *Pauline* et *Robert*

N^o 16.
Du 1^{er} Novembre
Naissance
Robert Gaston
Puisieux.

Le 1^{er} novembre, à onze heures du matin. Devant nous Adolphe de Fagniers, maire et officier de l'état civil de la commune de Bulbardou, canton de Clay (Seine-et-Marne), est comparu Vincent Adolphe charretier, âgé de vingt huit ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a déclaré qu'à ce matin, à une heure, il lui est né de son légitime mariage avec Colette Josephine Elisabeth Pauline Puisieux, âgée de vingt cinq ans, demeurant avec lui, au même domicile, un enfant de sexe masculin, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Robert Gaston. Les dites présentations

Cet acte en date du 1^{er} novembre, à onze heures du matin, a été fait à la mairie de Bulbardou (Seine-et-Marne) Robert Gaston Puisieux dont la naissance est constatée dans l'acte en conté à contact mariage avec Julie Orléans Marie.
Sont mentionnés faits par nous, officier de l'état civil le présent bulletin sur cet acte qu'ait
Eug. Kolly

197
188

Décédé à
Bulbardou
le 14 Juillet
1922 /-

N^o 17.
Du 9 Juin 1881.
Naissance
Paul
Puisieux

et déclarations faites en présence des sieurs Fey Alexandre, journalier, âgé de quarante deux ans, et Papard Charles, Courrier, âgé de trente cinq ans, tous deux tenants majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi qu'il le père de l'enfant signé avec nous le présent act. après lecture faite.
Bisoulet Jozeg
Beyard
Indignement

Le 9 Juin, à huit heures et quart, devant nous Adolphe de Fagniers, maire et officier de l'état civil de la commune de Bulbardou, canton de Clay (Seine-et-Marne) est comparu Valentine Josèphe Louise Carain, marchand épicier, âgée de vingt deux ans, domiciliée en cette Commune, laquelle nous a déclaré qu'à ce matin, à une heure, il est né de Colette Genevieve, journalière, âgée de trente deux ans, domiciliée également en cette Commune, veuve de Puisieux Eugène dit dit à Paris (Seine), le vingt cinq avril mil huit cent quatre vingt un, un enfant de sexe masculin, qu'elle nous présente et auquel elle nous a déclaré donner le prénom de Paul. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Fey Alexandre, âgé de quarante deux ans, marchand et Dubois Louis Adolphe, âgé de trente quatre ans, marchand de vin, tous deux tenants majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi qu'il le déclarant signé

avec nous le présent acte de naissance après lecture faite. Le Maire

Le Maire
Le Maire
 Les et amiables présent requête, destinée à constater les naissances mariages et décès pendant l'année mil huit cent quatre vingt un, et des lequel nous avons inséré cinq naissances, quatre mariages et huit décès par nous soussigné, maire et officier de l'état civil de la Commune de Billardore ce jourd'hui huit un décembre mil huit cent quatre vingt un.

Le Maire
Le Maire
 Table Alphabétique
 des actes contenus au présent registre

du Registre	N ^o des Actes	Noms et Prénoms	Dates
<i>Naissances</i>			
1	10	Foucais Jules Ernest	22 Août
2	16	Nichon Camille Marguerite	22 Août
3	4	Faraïn Jeanne Josephine	3 mai
4	10	Suisieux Robert Gaston	19 Août
5	17	Suisieux Paul	9 Août
<i>Mariages</i>			
1	12	Debeauvais Leonard et Marin Julie	10 Août
2	8	Colly Victor et Sain Marie Angeline	9 juillet
3	7	Radhe Jules et Bonhomme Marie	18 Juin
4	9	Regnier Florent et Bourdon Melanine	20 Août

Décès

14
 18

du Registre	N ^o des Actes	Noms et Prénoms	Dates
1	2	Bussiere Francois 81	26 Juin
2	14	Desmoulins J ^o Bapt ^e Leonard 81	30 Août
3	6	Desmoulins Marie Adelaïde Virginie 81	1 ^{er} Juin
4	1	Leclerc J ^o Baptiste 83	2 Janvier
5	3	Navre Léa Françoise	10 Avril
6	13	Niel César	20 Août
7	5	Suisieux Eugène	21 Avril
8	11	Rain Jean Louis 79	31 Août

Certifié sincère et véritable par nous Maire et officier de l'état civil de la Commune de Billardore, ce jourd'hui trois Janvier mil huit cent quatre vingt deux.

Le Maire
Le Maire